

UNIVERSITE DU SUD TOULON VAR

FACULTE DE DROIT

IEJ - ANNEE UNIVERSITAIRE 2010 /2011

Examen de procédure civile

Vous êtes l'Avocat habituel de Monsieur LAME qui est le représentant légal en exercice de deux sociétés qui ont leur siège social respectif à la même adresse, à savoir 34 Boulevard de la Liberté à Toulon, et emploie, à peu de choses près, le même personnel :

- La société HARD METAL SNC fondée le 2 janvier 1999 a pour activité la fabrication et la commercialisation de l'acier ;
- La société HARD METAL SA fondée en 1872 s'est longtemps occupée de la fabrication et la commercialisation de l'acier jusqu'au 2 janvier 1999. Depuis cette date elle se consacre principalement à la gestion de la société HARD METAL SNC, son activité de fabrication et de commercialisation de l'acier étant devenue minoritaire.

Monsieur LAME vous remet une assignation à comparaitre devant le TGI de Toulon qui a été signifiée le 05 septembre 2011 et délivrée à l'encontre de la « SOCIETE HARD METAL » ; cet acte a été remis par l'Huissier de justice instrumentaire à Madame AGENDA, secrétaire qui se déclare dans le Procès-Verbal « habilitée à recevoir les plis ».

Cette assignation est délivrée à la requête de la Caisse de retraite des aciéries en paiement d'arriérés de cotisations dues au titre de la période allant du 1^{er}

janvier 2004 au 1^{er} janvier 2008 pour un montant de 34.457,98 €, sans opérer de ventilation entre les sommes qui seraient dues par la SA HARD METAL ou la SNC HARD METAL.

Monsieur LAMÉ vous justifie avoir porté à la connaissance de la Caisse de retraite des aciéries, dans les délais légaux, l'existence et les activités respectives de ses deux sociétés.

Monsieur LAMÉ compte sur votre sagacité procédurale pour gagner du temps en attendant des jours meilleurs.

Vous devez répondre aux questions suivantes :

- 1- Quel est le premier acte de procédure que vous devez rédiger ? (3 points)
- 2- Comment, devant qui et quels arguments de procédure pouvez-vous soulever ? (13 points)
- 3- Est-il possible d'exercer une voie de recours contre la décision de justice à intervenir ? (4 points)